Questionnement suite à un S1 de M1 ajourné

Par **paclejova**, le **22/02/2019** à **11:29**

Bonjour à tous,

Actuellement en master 1 droit notarial à Rennes, je n'ai malheureusement pas validé le 1er semestre! Je suis une étudiante moyenne (10/11) mais sans avoir jamais redoublée ni été aux rattrapages. J'ai 2 stages en étude à mon actif et de nombreux jobs étudiants (serveuse, assistante juridique, aide soignante, ouvrière).

J'ai pour objectif de valider cette année de M1 sachant bien sur que je n'aurai pas de M2.
Je suis par ailleurs très intéressée par le droit du patrimoine/ immobilier.
Est-il donc préférable que je postule dans tous les M1 de ce domaine en me censurant les M2 OU postuler dans les M2 droit du patrimoine/immobilier et les M1 du mm nom car je ne sais pas encore si j'aurai mon M1 droit notarial étant donné que l'année n'est pas finie? N'est ce pas préjudiciable de demander 2 masters dans une mm fac?
Sinon quelles solutions s'offrent à moi?
De plus, si la sélection prévue en M1 s'applique, y serais-je soumise?

Dans l'espoir d'avoir quelques éclaircissements,
Merci et bonne journée

Une étudiante un peu perdue

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/02/2019** à **11:39**

Bonjour

Je pense que devriez simplement candidater à des M2.
Si au final vous n'avez pas votre M1 et bien vous redoublerez.
Il est tout à fait possible d'être pris en M2 malgré un redoublement en M1, surtout si on voit une progression.
Avec un M1 notarial vous pouvez candidater à des M2 patrimoine/immobilier.

D'autant plus que les directeurs/directrices ne regardent pas que les notes mais l'ensemble du dossier. Ainsi vous pouvez mettre en valeur vos stages et vos jobs étudiants notamment celui d'assistant juridique.

Enfin, je ne connais pas vos résultats du premier semestre, mais je pense que tout n'est pas encore perdu vous pouvez encore validé votre amené si vous avez de bons résultats au

second semestre.

Par **paclejova**, le **22/02/2019** à **17:53**

Merci bcp de votre réactivité! Je suis rassurée et motivée pour finir cette année !
Bonne soirée

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/02/2019** à **09:47**

De rien !
N'hésitez pas à revenir sur le forum si vous avez des questions ou pour nous donner de vos nouvelles.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés